

#4 - PARTIE 2 : DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE.

Cette fiche technique a été rédigée par Alternatives Territoriales Orléans en décembre 2019, avec les aides du Gabor 45 et de l'association Ingré-Ormes 2030.

La transition - conversion en agriculture biologique : transformer la terre en richesse locale !

CONTEXTE ET ENJEUX

Au niveau national

2/3 de l'empreinte carbone de l'alimentation est liée à la production au champ (source: projet CECAM 2019).

Le Grenelle I fixait l'**objectif de 20% de surface agricole utile en agriculture biologique en 2020 et un objectif de 20 % d'agriculteurs formés à l'agriculture durable en 2012**. L'article 33 fixait à 50% la part d'exploitations engagées dans une démarche de certification d'ici 2012 et un taux de 30 % d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici à 2013. Fin 2011, un bilan d'étape a montré 9000 diagnostics énergétiques réalisés sur les 100 000 qui étaient prévus dans le PPE (programmations pluriannuelles de l'énergie).

La demande en produits bio est grandissante mais la production nationale et locale, quoique croissante, ne suffit pas.

Au niveau local

En lien avec les évolutions apportées par la **loi de transition énergétique**, Orléans Métropole s'est engagée sans délai dans la production d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) (charte agricole 2018-2023), le plan d'actions, approuvé en juillet 2018 a permis de faire émerger la nécessité d'élaborer une stratégie alimentaire et agricole adaptée au défi énergétique et climatique, le « **Projet territorial agricole et alimentaire** » (PTAA). La réalisation démarre, pour une **mise en route mi-2020**.

Le nombre de porteurs de projets à la recherche de terres pour s'installer ne cesse d'augmenter. En région Centre-Val de Loire, 34 établissements d'enseignement et de formation agricole forment près de 10 000 jeunes et adultes. En Ile de France: 194 installations en 2016 (source : MSA) et 130 porteurs de projets accompagnés en 2018 par Abiosol.

Les avantages des exploitations biologiques :

- créent des emplois : 60% de main d'œuvre de plus que les structures agricoles traditionnelles, et pour des durées plus longues, non délocalisable.
- sont des structures agricoles à taille humaine, qui permettent la survie de petites exploitations.

- Sont facilement transmissibles.
- La filière bio favorise le développement des structures locales de transformation, artisanales, industrielles, voire dans le domaine touristique (gîtes ruraux, ...). Elle augmente ainsi l'attractivité du territoire.
- Des jumelages peuvent aussi être créés entre communes rurales de la même région.

Sur les 13 régions françaises la région Centre Val de Loire est 10^e avec 1 259 exploitations bio, 10^e avec 72 557 ha bio et conversion, 13^e avec 3% de la SAU en bio ,12^e avec 688 opérateurs aval bio, (12^e) (source : agence bio).

ENGAGEMENTS PROPOSÉS AUX LISTES DES CANDIDAT·ES

Les candidat·es s'engagent, au nom de leur liste, à soutenir le développement d'une agriculture durable avec participation citoyenne. Concrètement, une fois élu·es, ils et elles s'engagent, au sein du conseil municipal et/ou métropolitain, à formuler, voter et mettre en place les actions suivantes :

- **Soutenir activement des projets d'installation agricole** en particulier dans des fermes qui n'étaient plus exploitées. Libérer du foncier avec accès à l'eau et au bâti agricole. Voter une exonération de la taxe foncière sur la propriété non bâtie pour les jeunes agriculteurs, développer des systèmes de parrainages et d'échanges des pratiques (avec d'autres communes, des citoyen.nes...).
- **Soutenir la conversion des agriculteurs locaux à la bio**, par des contrats, favoriser leur accès à un maximum de services favorisant leur installation et leur qualité de vie (logement, infrastructures, services....). Encourager la certification. Assurer des débouchés aux futurs maraîchers (approvisionnement des cantines, espace dédié sur les marchés, locaux).
- **Créer une régie agricole communale dans la première année du mandat, sur le foncier déjà disponible**, allant d'un maraîchage municipal à la mise en culture de terres de centaines d'hectares appartenant à la commune. Le patrimoine foncier local sera ainsi dédié à des cultures vivrières gérées par la collectivité avec un ou plusieurs employés territoriaux. C'est un choix plus économique.
- **Mettre en place des indicateurs pour évaluer, d'ici 2023, l'évolution de l'agriculture biologique dans notre métropole.**

IDÉES RECUES

« Les agriculteurs et agricultrices génèrent des nuisances environnementales ».

En réalité, les sondages montrent que les Français·es aiment leurs agriculteurs et agricultrices. Ils et elles apparaissent davantage comme victimes d'un modèle de production intensif qui les dépasse, en étant insuffisamment soutenu·es. Ils et elles sont perçu·es comme des gens qui travaillent, qui font des efforts, avec peu de revenus. Leur rôle est primordial car ils et elles nous « nourrissent ».

COLLECTIVITÉS QUI L'ONT DÉJÀ FAIT

- Mouans-Sartoux, commune de 9500 habitants des Alpes-Maritimes, a créé une régie agricole communale qui repose sur le même principe que la régie des eaux ou celle de l'assainissement. Son objectif est alors de produire 30 tonnes de légumes afin de combler les besoins des 3 cantines scolaires (soit 1100 repas par jour). La commune demande la certification biologique et l'obtient par l'Ecocert. L'objectif initial de la commune est atteint dès 2012.
- Création d'une ferme communale en installant un paysan sur des terres communales: plaine d'Ansot à Bayonne, Mendionde, Arbonne.

RESSOURCES :

- SAFER, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural : <https://www.safer.fr/>
- Fédération Nationale des Agriculteurs Bio : <http://www.fnab.org/>
- Réseau associatif qui accompagne les paysans, dans une dynamique locale : <https://terredeliens.org/>
- Association Abiosol : <http://devenirpaysan-idf.org/>
- Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne: <http://www.reseau-amap.org/>
- Agence Française pour le développement et la promotion de l'Agriculture Biologique: <https://www.agencebio.org/>